



Suite retour d'un CIF et droit à un poste

Par **mesfilles**, le **10/03/2016** à **07:29**

Bonjour,

J'espère que la situation décrite vous permettra de me donner une réponse claire et précise. Je dois retourné travailler après un CIF de 3 ans : Reconversion à la préparation de la formation infirmière. Mais, avant que je commence la formation, mon employeur me précise (par courrier), qu'il n'a pas obligation de m'intégrer au poste que je souhaite une fois l'obtention du diplôme. En effet, je connais ce droit concernant l'employeur. Mais ce qu'il ne sait pas, c'est qu'avant de faire la demande de CIF, j'avais consulté les offres de postes à pourvoir mis à disposition pour les salariés et découvert qu'il était possible d'exercer le métier d'infirmier de santé au travail.

Je précise que j'ai obtenu un BTS assistant de gestion en 2007 qu'il n'a jamais voulu reconnaître. Donc, il y a un problème de relation qui perdure depuis longtemps. D'ailleurs c'est pour cela que je n'avais pas précisé le projet (postuler), car il aurait refusé de signer ma demande (tout comme les autres auparavant). Je n'avais plus le choix.

Questions : Peut-il intervenir si je postule sur des postes à pourvoir mis à disposition pour les salariés et ainsi m'empêcher d'obtenir une mutation ? Quel recours ais-je pour faire valoir le droit de postuler sans tenir compte du courrier écrit par ses soins en 2013

Il n'est pas question que je quitte cette entreprise dont les avantages ne sont pas négligeables. Et puis je travaille depuis 34 ans, donc 20 pour cette entreprise et suis à 6 ans de la retraite.

Je veux préparer un dossier en béton afin de pouvoir négocier mon départ sur un nouveau site qui saurait apprécier mes nouvelles compétences.

Cordialement

En vous remerciant par avance.

Par **P.M.**, le **10/03/2016** à **10:09**

Bonjour,

C'est quand même l'employeur qui donne son accord pour une mutation et je ne vois pas comment vous pourriez l'obtenir sans qu'il le soit si des dispositions de la Convention Collective applicable ne peuvent l'y contraindre...